

## MERKUR 500

### VASELINE PHARMACEUTIQUE

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MERKUR 500

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119490412-42-0003

Nom de la substance : Petrolatum

No.-CE : 232-373-2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matière première pour l'industrie

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Hywax GmbH  
Worthdamm 13-27  
20457 Hamburg

Téléphone: +49-40-78115-0  
Téléfax: +49-40-78115-777

Information (service sécurité des produits): Téléphone: +49-40-78115-450  
Téléfax: +49-40-78115-298  
E-mail: sds.wax@hywax.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49-171-429-3850

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	:	Petrolatum
No.-CE	:	232-373-2
Nature chimique	:	Hydrocarbures
		Blend of refined paraffinic hydrocarbons; petroleum jelly; petrolatum; vaseline

### Composants

Remarques	:	Aucun ingrédient dangereux
		Aucun ingrédient dangereux

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	:	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Enlever les lentilles de contact.  
Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse  
Sable  
Brouillard d'eau  
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Classe de température : T2

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des agents oxydants.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites nationales d'exposition professionnelle

Donnée non disponible

#### Limites d'exposition professionnelle européennes

Donnée non disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
Protection respiratoire conforme à EN 143.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Solide pâteux, gel  
État physique : solide  
Couleur : blanc

---

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Non pertinent
Température de solidification/durcissement	:	50,0 - 56,0 °C Méthode: ISO 2207
Point de goutte	:	35,0 - 70,0 °C Méthode: Ph. Eur. 2.2.17
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable, Entretient la combustion
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	> 1.000 g/m <sup>3</sup>
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	15 g/m <sup>3</sup>
Point d'éclair	:	> 200 °C
Température d'auto-inflammation	:	env. 360 °C
Température de décomposition	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	5,0 - 9,0 mm <sup>2</sup> /s (100 °C) Méthode: ASTM D 7042
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	< 0,01 hPa
Densité relative	:	non déterminé
Densité	:	0,790 - 0,840 g/cm <sup>3</sup> (80 °C) Méthode: DIN EN ISO 12185
Densité de vapeur relative	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

Indice de déflagration de la poussière (Kst)	:	141 m.b_/s
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	Pétrolatum; pétrolatum: DL50 Rat: > 5.000 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 profil de groupe (valeur de la littérature) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	Pétrolatum; pétrolatum: Donnée non disponible
<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	Pétrolatum; pétrolatum: DL50 Rat: > 2.000 mg/kg; OCDE ligne directrice 402 profil de groupe

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

(valeur de la littérature)  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Irritation de la peau** Pétrolatum; pétrolatum:  
Lapin: non irritant; OCDE ligne directrice 404  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Irritation des yeux** Pétrolatum; pétrolatum:  
Lapin: légèrement irritant; OCDE ligne directrice 405  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation** Pétrolatum; pétrolatum:  
Test de Maximalisation Cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE ligne directrice 406  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Génotoxicité in vitro** Pétrolatum; pétrolatum:  
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)

**Génotoxicité in vivo** Pétrolatum; pétrolatum:  
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)

**Remarques** Pétrolatum; pétrolatum:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** Pétrolatum; pétrolatum:  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
profil de groupe  
(valeur de la littérature)

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

**Remarques** Pétrolatum; pétrolatum:  
Classé sur la base des conditions citées dans Nota N (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note N)

**Remarques** Pétrolatum; pétrolatum:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction** Pétrolatum; pétrolatum:  
Rat; OCDE ligne directrice 421  
Aucune incidence sur la fécondité.  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

**Remarques Toxicité pour la reproduction** Pétrolatum; pétrolatum:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Tératogénicité** Pétrolatum; pétrolatum:  
Rat; OCDE ligne directrice 414  
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

**Remarques- Tératogénicité** Pétrolatum; pétrolatum:

**Remarques- Tératogénicité** Pétrolatum; pétrolatum:  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Remarques** Pétrolatum; pétrolatum:  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Remarques** Pétrolatum; pétrolatum:  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Toxicité à dose répétée** Pétrolatum; pétrolatum:  
Oral(e); 90 jours  
NOAEL: 1.500 mg/kg (par poids et jour)  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

Pétrolatum; pétrolatum:  
Lapin; Dermal; 28 jours  
NOAEL: 1.000 mg/kg (par poids et jour)  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

Pétrolatum; pétrolatum:  
Rat; Dermale; 90 jours  
NOAEL: 2.000 mg/kg (par poids et jour)  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

### Danger par aspiration

**Toxicité par aspiration** Pétrolatum; pétrolatum:  
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** Pétrolatum; pétrolatum:  
LL50 (96 h) Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100 mg/l ; Essai en statique; OCDE ligne directrice 203  
(valeur de la littérature)  
profil de groupe

**Toxicité pour les poissons - Toxicité chronique** Pétrolatum; pétrolatum:  
(28 jr) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); mortalité; QSAR  
profil de groupe  
Aucune toxicité à la limite de solubilité  
(valeur de la littérature)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** Pétrolatum; pétrolatum:  
EL50 (48 h) Daphnia magna (Grande daphnie) : > 10.000 mg/l ;  
OCDE Ligne directrice 202  
(valeur de la littérature)

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

	profil de groupe
<b>Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique</b>	Pétrolatum; pétrolatum: NOEL (21 jr) Daphnia magna (Grande daphnie ): 10 mg/l; taux de reproduction; Essai en semi-statique; OCDE Ligne directrice 211 (valeur de la littérature) profil de groupe
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	Pétrolatum; pétrolatum: NOEL (72 h) Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): >= 100 mg/l ; Taux de croissance; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; (valeur de la littérature) profil de groupe
<b>Toxicité pour les bactéries</b>	Pétrolatum; pétrolatum: NOEL (4 jr) Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses): > 1,93 mg/l; Essai en statique; DIN 38412 profil de groupe (valeur de la littérature) La substance ne doit pas être considérée comme agent inhibiteur pour les bactéries.
<b>Toxicité pour les organismes vivant dans le sol</b>	Pétrolatum; pétrolatum: La substance est un UVCB. Les tests standards pour ce point final sont prévus pour des substances indépendantes et ne sont pas adaptés à cette substance complexe.
<b>toxicité concernant les végétaux terrestres</b>	Pétrolatum; pétrolatum: La substance est un UVCB. Les tests standards pour ce point final sont prévus pour des substances indépendantes et ne sont pas adaptés à cette substance complexe.
<b>toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres</b>	Pétrolatum; pétrolatum: En raison du grand nombre de données sur les mammifères, les études sur les oiseaux ne doivent pas être effectuées. Il est improbable qu'un danger existe pour les oiseaux.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	Pétrolatum; pétrolatum: biodégradable de manière inhérente; aérobique; OCDE ligne directrice 302C profil de groupe (valeur de la littérature)
-------------------------	---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulation</b>	Pétrolatum; pétrolatum: La substance est un UVCB. Les tests standards pour ce point final sont prévus pour des substances indépendantes et ne sont pas adaptés à cette substance complexe.
------------------------	---

### 12.4 Mobilité dans le sol

<b>Mobilité</b>	Pétrolatum; pétrolatum: La substance est un UVCB. Les tests standards pour ce point final sont prévus pour des substances indépendantes et ne sont pas
-----------------	---

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

adaptés à cette substance complexe.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats de l'évaluation PBT** Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Résultats de l'évaluation PBT** Pétrolatum; pétrolatum:  
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Conseils généraux** Pétrolatum; pétrolatum:  
Aucun(e) à notre connaissance.

**Endocrine disrupting potential** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA\_P** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA\_P (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

## MERKUR 500

Version 1.1      Date de révision: 24.05.2023      Numéro de la FDS: 600000001341      Date de dernière parution: 24.03.2023  
Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
CH INV	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance. Une annexe à cette fiche de sécurité n'est pas nécessaire.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCS	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container

## MERKUR 500

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.03.2023
1.1	24.05.2023	600000001341	Date de la première version publiée: 24.03.2023

---

ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List
NOAEL	no observable adverse effect level
NOEL/NOEC	No Observed-effect level/concentration
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse

### Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

FR / FR